



République Française
Département CHER
Mairie d'Herry

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A la majorité Pour : 14 Contre : 1 Abstention : 0

L'an 2026, le 26 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Herry s'est réuni à la salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de CHOULOT Etienne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/06/2026.

Présents : M. de CHOULOT Etienne, Maire, Mme VERMEULEN Martine, M. HANRION Jonathan, M. EGROT Gérard, M. DE LEO Claudio, Mme PERRY Odile, Mme EGROT Stéphanie, M. BERNARD Thierry, M. POUVESLE Philippe, Mme de CHOULOT Bénédicte, Mme MARTIN Nadine, M. LEBRETON Vincent, Mme MECHIN Myriam

Excusés ayant donné procuration : Mme LARAISE Nathalie à M. HANRION Jonathan, M. FEBBA Olivier à M. DE LEO Claudio

A été nommée secrétaire : Mme EGROT Stéphanie

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
de Bourges
Le :
Et
Publication ou notification
du :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801105-20260626-2026_06_109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

2026_06_109 – Accord de principe pour un projet agrivoltaïque sur les communes de Narcy et Garchy (58)

A la demande de la Cheffe du Bureau Droits des Sols, Madame Virginie CORDILLOT, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise MONTCLAVIN ENERGIES a déposé des permis de construire donne lieu à la consultation des personnes publiques concernées et dans le périmètre du projet.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, est favorable à la majorité, au développement d'un projet agrivoltaïque au sol sur les terrains situés sur les communes de Narcy et Garchy(58), concernant les trois permis suivants :

PC 058 122 26 A0002
PC 058 189 26 N0001
PC 058 122 26 A0001

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/06/2026
Le Maire
Etienne de CHOULOT

A blue ink signature, appearing to be 'E. de Choulot', written in a cursive style.

Secrétaire de séance
Mme EGROT Stéphanie

A blue ink signature, appearing to be 'Stéphanie Egrot', written in a cursive style.